

Code de déontologie des philosophes-intervenants



À propos de Faire Philo

Faire Philo est une association loi 1901 créée en septembre 2019, rassemblant les professionnel·les de l'intervention philosophique sur les territoires francophones (France, Belgique, Suisse, Québec...).

L'association a pour objet de rassembler les professionnel·les de la philosophie en organisation souhaitant s'enrichir d'un travail collectif pour améliorer leurs pratiques et leurs postures.

Nous visons en particulier à :

- Permettre la mise en réseau entre nos membres,
- Permettre l'échange et la mutualisation de pratiques entre ell·eux,
- Favoriser leur visibilité auprès des organisations et du grand public en leur expliquant ce métier et en donnant à voir la diversité des interventions philosophiques

Préambule

Ce code s'adresse aux philosophes-intervenant·es indépendant·es, aux philosophes d'entreprises et consultant·es en cabinet, aux formateurs·trices et conférencier·es en philosophie et éthique appliquée, ainsi qu' aux coachs spécialisé·es en accompagnement philosophique.

Il a pour objectif de réunir les membres de notre association autour d'une définition commune du métier de philosophe-intervenant·e en organisations et de nous réunir autour de valeurs partagées.

Ce code constitue également une référence que la·le philosophe-intervenant·e peut communiquer à l'ensemble de ses parties-prenantes (clients, partenaires...).

Chapitre I - Le métier de philosophe-intervenant

Cette première section vise à définir les contours du métier de philosophe-intervenant·e tel que notre association l'appréhende.

1) Missions

Est philosophe-intervenant·e toute personne réalisant l'une ou plusieurs des missions suivantes :

- a) Conférences / webinaires de philosophie
- b) Ateliers / débats / cafés-philo
- c) Formation à la philosophie, à l'éthique appliquée
- d) Conseil philosophique
- e) Accompagnement individuel philosophique

2) Publics concernés

La·le philosophe-intervenant·e peut intervenir auprès de :

- a) Enfants, adolescents, jeunes adultes
- b) Publics spécifiques et empêchés (en situation de handicap, en difficulté, en situation carcérale, patients et soignants, personnes âgées, etc.)
- c) Organisations (entreprises privées, associations, ONG, collectivités territoriales...)
- d) Particuliers
- e) Educateurs spécialisés, moniteurs, animateurs, bibliothécaires, enseignants

3) Conditions d'exercice

La réalisation de ces missions d'interventions implique :

- a) Une méthodologie : la construction d'un protocole adapté à la mission et au public. Ce protocole est construit et choisi librement par chaque philosophe-intervenant·e
- b) La mobilisation d'une expertise, d'un savoir-faire : s'engager à veiller à l'adéquation entre les enjeux de l'intervention et les connaissances mobilisées
- c) Une approche de terrain et une co-construction : être à l'écoute du savoir des acteurs accompagnés

4) Compétences et formations

a) Formation

La·le philosophe-intervenant·e justifie :

- d'une formation philosophique reconnue (licence, master, doctorat, DU...)
- OU d'un parcours universitaire en sciences humaines, doublé d'une solide culture philosophique et d'un intérêt démontré pour cette discipline

b) Compétences

L'intervention philosophique regroupe notamment ces différents types de compétences :

- une culture philosophique et scientifique

- la capacité à élaborer une problématique
- une analyse des mots et des concepts
- la construction d'un raisonnement cohérent et structuré
- l'identification, l'analyse d'un problème et la formulation de recommandations concrètes
- l'écoute soutenue et la conduite d'entretien
- la transmission structurée du savoir philosophique et une bonne articulation entre théorie et pratique
- la capacité de mobiliser ses connaissances sur des situations concrètes et spécifiques
- la rédaction de rapports écrits
- l'aisance orale
- l'animation de groupes et de débats

Chapitre II - Valeurs, principes directeurs et engagements

Cette seconde section regroupe les valeurs et engagements du philosophe-intervenant·e dans le cadre de ses prestations.

a) Intégrité

La·le philosophe-intervenant·e veille à se montrer assidu·e et cohérent·e vis-à-vis de ses participant·es dans ses propositions, ses décisions, et ses attitudes. Il·elle s'efforce de trouver un juste milieu entre éthique professionnelle et morale individuelle. Il·elle cultive ainsi un savoir-être qui garantit la bonne exécution de son travail ainsi qu'une entente favorable avec ses interlocuteurs·rices.

b) Confidentialité

La·le philosophe-intervenant·e s'engage à tenir pour confidentiels les différents entretiens avant, pendant, et après l'exécution de l'intervention. Toute conservation et/ou diffusion de ces données doit faire l'objet d'un accord avec l'organisation cliente.

c) Respect et bienveillance

La·le philosophe-intervenant·e s'efforce de considérer la dignité de chaque personne ou participant·e de ses interventions. Leurs croyances et représentations, ainsi que leurs potentialités et capacités sont tenues en estime ; leurs limites humaines et intellectuelles ainsi que leurs vulnérabilités sont prises en compte.

d) Adaptabilité

La·le philosophe-intervenant·e s'engage à prendre en compte le terrain de ses interventions et de s'y adapter autant que possible. Il·elle sera notamment attentif·ve : 1) au cadre organisationnel d'intervention (entreprise, association, théâtre, université, etc.), 2) au contexte de l'organisation (à la disposition et disponibilité des participant·es, aux conditions matérielles nécessaires à son intervention), et 3) aux besoins de l'organisation (commande, type de public, etc.).

e) Indépendance et conflits d'intérêt

La·le philosophe-intervenant·e possède toute latitude dans le choix de supports, de savoirs et dans la construction de ses interventions.

Les intervenant·es-philosophes s'engagent à conserver une indépendance intellectuelle et un regard critique vis-à-vis de leur organisation cliente.

S'il y a un désaccord ou un conflit d'intérêt entre les exigences propres à la philosophie (pensée critique et radicale, par exemple) ou le sens moral du philosophe ainsi que les intérêts de l'organisation, l'intervenant·e-philosophe s'efforce de clarifier la situation par tous les moyens qu'il juge nécessaire. Il·elle travaille avec son client, et non pas pour son client, ni non plus contre son client.

f) RSE, QVCT et inclusivité

La pratique philosophique en organisations s'inscrit dans une démarche civique et sociétale, recoupant ainsi les enjeux liés à la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et à la

QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail). L'intervenant·e participe à la construction d'un environnement de travail soucieux du bien-être des individus et mène une réflexion sur l'impact de ses propres actions sur son organisation cliente.

En ce sens, l'intervenant·e-philosophe s'efforce également de créer un cadre inclusif et respectueux de la diversité des individus dans ses interventions.

g) Supervisions et échanges entre pairs

Les membres signataires de ce code s'engagent à être dans un processus de supervision entre pairs de leurs pratiques. Cette démarche vise à garantir une amélioration continue, la capacité de prendre du recul et d'avoir une posture critique sur ses propres pratiques. Ces temps d'échanges constituent également l'opportunité d'approfondir un cadre de valeurs partagé entre les membres de l'association.

La·le philosophe-intervenant·e s'engage à respecter le travail de ses pairs en refusant tout plagiat et en demandant systématiquement l'accord de ses pairs pour utiliser tout ou partie de son travail (méthodes, contenus d'ateliers ou de formations...)

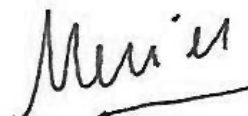
Code rédigé le 1er juin 2022,

Les co-présidents, représentant l'association Faire Philo,

Nicolas Bouteloup



Marianne Mercier



En adhérant à l'association Faire Philo, le·la philosophe-intervenant·e s'engage à respecter et partager les principes ainsi établis.